

Rapport N° 119/2018

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Raymond Carrard intitulé :
« Ordures ménagères : une économie conséquente à réaliser ».

Nyon, le 20 février 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 12 septembre 2018 et le 21 janvier 2019 en présence de Madame Chloé Besse et Messieurs Raymond Carrard, Brian Jackson, Sadik Krasniki, Christian Udasse, Bernard Ueltschi, Jean-Pierre Vuille et David Saugy (président et rapporteur).

Lors de la première séance, la Municipalité était représentée par Madame Roxane Faraut Linares, Municipale et Monsieur François Menthonnex, Chef de service. Qu'ils soient ici remerciés pour les informations et les réponses fournies à la commission.

Préambule

Tant le Préavis-Rapport qui nous occupe aujourd'hui que le postulat à son origine, traitent des ordures ménagères, la commission a donc volontairement focalisé son débat sur ce point en évitant de dévier sur la gestion de l'ensemble des déchets.

Information de la Municipalité

Dans son rapport-préavis, la Municipalité a souhaité tout d'abord mettre en évidence les mesures prises pour optimiser la gestion des déchets, mesures entrées en vigueur le 1^{er} juin 2018. Ces mesures visent à la fois à mieux maîtriser les coûts de gestion et à atteindre l'objectif cantonal de 60% de taux de recyclage. La commission en a pris acte avec intérêt lors de ce préambule.

La Municipalité et le service poursuivent la mise en œuvre des préceptes définis dans le préavis N°67/2012 et font aujourd'hui l'objet d'ajustements. La mise en place d'un réseau de points fixes pour la collecte des ordures ménagères, sur le domaine privé, visant à la suppression des collectes au porte à porte atteint aujourd'hui ses limites, en effet dans certaines zones de notre commune, il s'avère particulièrement difficile de trouver des biens-fonds privés pouvant accepter de telles infrastructures. Une solution parmi d'autres est d'installer des points de collecte sur le domaine public. La Municipalité attend donc de la part de notre Conseil une position quant à la suite à donner au développement du réseau de collecte.

Position du postulant

Raymond Carrard s'estime globalement satisfait de la réponse municipale. Il rappelle que le but de son texte était plus de faire avancer le dossier que de remettre le concept en question. Car selon lui le maintien de deux systèmes de collecte sur le long terme est un non-sens tant d'un point de vue écologique qu'économique et il souhaite la généralisation de la collecte par les conteneurs collectifs pour atteindre la suppression de la collecte du porte à porte, ce que la commission approuve à l'unanimité.

Conclusion :

La commission unanime souhaite que le Conseil communal ne prenne acte que partiellement de la réponse municipale. Cette décision que nous vous demandons de prendre reflète la situation actuelle et l'adoption complète ne sera justifiée qu'avec la présentation d'un plan d'implantation des conteneurs enterrés pour toute la ville, respectant autant que possible la norme 1 conteneur/120 habitants et incluant un délai de réalisation.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 119/2018 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Raymond Carrard intitulé : « Ordures ménagère : une économie conséquente à réaliser » ,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport N°11972018 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Raymond Carrard intitulé : « Ordures ménagère : une économie conséquente à réaliser », considérant qu'il ne vaut que partiellement comme réponse en attendant un complément de la part de l'exécutif yonnais.

La Commission :

Saugy David (président et rapporteur).
Madame Chloé Besse
Messieurs Raymond Carrard,
Brian Jackson,
Sadik Krasniki,
Christian Udasse,
Bernard Ueltschi,
Jean-Pierre Vuille